

Réunion publique du conseil de quartier Bassin de la Villette Mardi 1er mars 2011 - Ecole élémentaire 9 rue Jomard

- Réunion animée par Jérôme AMORY, délégué du Maire pour le quartier

Introduction de Jérôme AMORY

Présentation des membres du nouveau groupe d'animation, soucieux d'être identifiés pendant les réunions publiques. Pour la première fois, une boîte à idées est placée à l'entrée de la salle, et les personnes ne souhaitant pas prendre la parole en public peuvent poser leur question aux intervenants par écrit. Comme d'habitude, il est possible d'obtenir une réponse écrite à une question plus personnelle ou précise grâce aux « fiches de suivi » qui sont transmises en Mairie aux personnes concernées.

Lors de la dernière réunion du groupe d'animation, la décision a été prise de remplacer l'association « Solo Comédie » par L'association Sportive Laumière.

Présentation de l'association « Paris par rues méconnues »

Association du 20ème qui propose des balades insolites de quartiers parisiens, en y associant ses artistes, commerçants, habitants. Elle recueille notamment des anecdotes auprès des anciens. Une promenade « test » sur le Bassin de la Villette sera organisée le 22 mars vers 18h30. Pour plus d'informations sur l'association: <http://www.paris-prm.com/pprm-home.php?lang=>

La question des populations en errance

En présence de:

- Messaouda CHARUEL, adjointe au Maire du 19ème chargée de la lutte contre les exclusions, de l'enfance en danger et de l'accès au droit
- Lotfi OUANEZAR, chargé de mission à la fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale
- Capitaine NOULLET de la Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri
- Hélène LEROY d'EMMAÛS

Le fait de ne pas avoir d'adresse complique l'accès aux droits élémentaires que sont la Sécurité Sociale, les prestations sociales ou le droit de vote. On constate une augmentation de la précarité sur le territoire français. L'augmentation des loyers à Paris ou encore les troubles survenant dans certains pays sont des raisons à la présence de nombreux sans abris dans les rues de la capitale. Leur prise en charge n'est pas une compétence de la Ville de Paris mais elle y participe largement néanmoins. Dans le 19ème arrondissement, de nombreuses structures, associatives ou municipales, existent: les restos du coeur, Emmaüs, le SAMU social, la RATP, l'unité d'assistance aux personnes sans-abri, les correspondants de nuit... On comptait environ 143 personnes SDF dans l'arrondissement en 2010.

Présentation de la BAPSA

Créée en 1955 par la Préfecture de Police, à la suite du très difficile hiver 54 et de l'appel de l'Abbé Pierre, la BAPSA avait pour mission de « ramasser les vagabonds », mais depuis que le vagabondage n'est plus un délit (réforme du code pénal, 1994), son action est tournée vers l'assistance et le soutien. 63000 transports de personnes vers des centres d'hébergement ont été effectués sur Paris en 2010 par cette brigade qui compte 70 employés.

Présentation d'Emmaüs

Une équipe de maraude travaille sur les 9ème, 10ème, 18ème et 19ème arrondissements. Son but n'est pas d'orienter vers l'hébergement d'urgence mais plutôt d'accompagner les personnes vers la réinsertion sociale et la sortie de la rue en les aidant à connaître leurs droits (aide médicale, domiciliation...), accéder à un hébergement adapté, proposer une activité rémunérée au sein de l'association. Il est très difficile de convaincre les personnes les plus désocialisées de se rendre

dans les centres, cela peut prendre plusieurs années.

Présentation de la FNARS

C'est une fédération d'associations, dont Emmaüs fait partie, chargée de coordonner les missions des différents acteurs de la précarité. L'arrondissement est plutôt bien pourvu en structures d'hébergement car il dispose de 2700 places et de deux centres d'accueil de jour (la Maison du Partage et les Restos du cœur). Il existe différentes sortes de centres d'hébergement : urgence, stabilisation, réinsertion sociale.

Lors des maraudes, on ne peut pas emmener les gens de force dans les foyers. C'est pourquoi les travailleurs sociaux assurent un suivi quasi quotidien.

Comment un Conseil de Quartier peut-il s'impliquer concrètement ? Il est important de bien connaître les ressources du quartier (bains-douches, aide alimentaire, point d'accès au droit, accueils de jour...). Possibilité de monter des projets comme une bagagerie, faire participer les personnes sans-abri aux fêtes de quartier, aux jardins partagés...).

Présentation du groupe de travail sur les sans-abri mis en place à l'initiative du groupe d'animation

Une dizaine d'habitants s'est réunie à plusieurs reprises. Ils ont recensé les problèmes auxquels ils étaient confrontés dans le quartier et les associations qui pouvaient y faire face. Ils ont approché des associations tamoules qui pourraient les aider à établir un contact avec les personnes fixées impasse Humboldt.

M. OUANEZAR salue l'initiative du Conseil de quartier pour la création de la commission sur les sans abri et leur indique que la FNARS peut les aider dans la réalisation d'un guide à l'usage des habitants du quartier.

Questions/remarques :

- *L'opération « Hiver solidaire », mise en place par le Diocèse de Paris, permet aux personnes les plus démunies d'être accueillies dans les églises pour la nuit et d'avoir accès à un repas chaud le soir ainsi qu'un petit-déjeuner.*
- *Témoignage d'une riveraine de la rue de la Marne : les Sri Lankais fixés à cet endroit consomment beaucoup d'alcool et causent des nuisances depuis plusieurs années, elle attend une réponse des services publics.*

On ne peut pas emmener les gens en centre d'hébergement sans leur accord, le tapage nocturne n'est pas une raison suffisante. Ces personnes sont très désocialisées, un travail de fond est nécessaire. EMMAÛS est très présent et leur rend visite quotidiennement à certaines périodes. Ils ont assisté à l'enterrement de l'un d'entre eux la veille du Conseil de quartier et deux personnes du groupe fréquentent un de leurs accueils de jour. Le nombre de places d'hébergement étant très insuffisant, toutes les demandes ne sont pas satisfaites. En outre, les personnes prêtes à sortir des structures d'hébergement ne peuvent accéder rapidement à un logement en raison de la pénurie, ce qui bloque des places pour les personnes en attente (y compris en urgence).

- *Existe-t-il des équipes mobiles psychiatrie précarité à Paris ? Peut-on les contacter pour signaler une urgence ?*

La circulaire du 23 novembre 2005 relative à la prise en charge des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité prévoit la mise en œuvre d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie pour améliorer la réponse aux besoins de ces publics. Chaque établissement en charge de la sectorisation psychiatrique sur Paris a été doté d'une Équipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP), spécifique, composée d'un infirmier psychiatrique, d'un travailleur social et d'un médecin psychiatre à temps partiel. Le 19^{ème} est rattaché à l'Établissement public de santé Maison-Blanche. Une personne dans la rue sur trois souffre de troubles psychiques, provoqués ou aggravés par cette situation. Les post-cures et les soins intensifs ne sont pas assez développés en France.

M. LEYRIT, de la Coordination Toxicomanies 18-19^{ème}, présent dans le public, indique que ces équipes assistent les maraudes mais ne peuvent être contactés directement.

Il répond également à plusieurs questions sur la situation place de la Bataille de Stalingrad (présence d'usagers de drogues) : son équipe assure un suivi sur ce secteur et a travaillé également sur les sorties de squat dans le 18^{ème} avec des résultats majoritairement positifs.

- *Le 115 est très difficile à joindre la plupart du temps. Pourquoi n'y a-t-il pas d'évaluation de son fonctionnement ?*

Malheureusement, le public s'est élargi depuis la création du SAMU social en 1993, destiné au départ à un public très désocialisé. Pour Paris, le 115 est établi à Ivry et regroupe 25 personnes, ce qui n'est pas suffisant pour couvrir la totalité des appels.

- *Problèmes d'alcoolisme : les commerces ne devraient pas vendre d'alcool à des personnes déjà ivres.*

En effet, il existe des lois régissant la vente de boissons alcoolisées mais elles sont très facilement contournables.

Les habitants peuvent signaler une situation qui leur paraît inquiétante à la Mairie du 19^{ème} qui se charge de faire l'interface avec les intervenants compétents en appelant le : 01 44 52 29 29 ou le 01 44 52 29 13.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

